

Actualité fiscale : La loi de finances

Découvrir les nouveaux aspects financiers figurant dans la Loi de Finances de l'année 2023

Objectifs de la formation :

Tout savoir sur le calcul de l'impôt, droits d'enregistrements, fiscalité des particuliers et des entreprises, impôts locaux, taxes diverses).

Objectifs pédagogiques :

- Analyser l'actualité fiscale et ses conséquences sur 2023
- Examiner ses conséquences

Prérequis :

Être un professionnel libéral du secteur juridique ou technique (exemple : avocat – expert-comptable – huissier de justice – notaire – agent général d'assurance – consultant – etc...) ou salarié d'un cabinet libéral exerçant dans ce domaine.

Durée et horaires :

1 journée soit 7h soit de 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Moyens pédagogiques et méthodes utilisées :

Suivi et évaluation : Méthode active et participative
Énoncés théoriques - Exercices d'application - Le stagiaire est évalué en début et en fin de formation.

Public :

Professionnels Libéraux et leurs salariés

Contenu de la formation :

Matin (9h00-13h00)

I. LE CALCUL DE L'IMPOT :

- o Barème dont Indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus de 2021 et des grilles de taux par défaut du prélèvement à la source
- o Réductions d'impôt dont « la déduction Cosse » / « Censi-Bouvard » / « Denormandie » / « Dons « Coluche » » / « Pinel »
- o Crédits d'impôt dont service à la personne et abonnement presse

II. LES CATEGORIES DE L'IR :

- o Traitement et salaires

- o BA
- o BNC
- o Prêts à taux 0
- o Droits d'enregistrement
- o Impôts Locaux

III. FISCALITES DES ENTREPRISES :

- o BIC – IS
- o Calcul du Résultat
- o Plus-Values
- o Crédits d'impôt
- o Report en arrière des déficits
- o Régimes d'imposition
- o Retenues à la source
- o Régimes Particuliers
- o TVA
- o Droits d'enregistrement
- o Recouvrement
- o Contrôle Fiscal
- o Organismes de gestion agréés
- o Suppression de dispositifs fiscaux
- o Taxes diverses
- o Taxe d'apprentissage

Modalités d'évaluation :

Distribution d'un questionnaire

Intervenant :

Bernard Plagnet, Agrégé de droit public, Professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, Ancien membre du Conseil des Impôts.

Modalités et délais d'accès :

La pré-inscription se réalise sur notre site web.

L'inscription est validée à réception des pièces complémentaires demandées.

Un e-mail est envoyé afin de confirmer la formation accompagnée du livret d'accueil apprenant, les CGV et le règlement intérieur (disponibles en téléchargement sur notre site web)

Tarifs

L'ORIFF-PL s'occupe de la demande de prise en charge auprès du FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

2 jours par année civile, pris en charge par le FIF-PL, si le code APE de votre activité relève de ce fonds de formation.

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous renseigner sur les conditions d'accès à notre formation auprès du référent handicap, Madame Kristel Malléjac.

Contact

Pôle Formation de l'ORIFF-PL
285, rue Alfred Nobel
34000
MONTPELLIER
04.67.69.75.14
formation@oriffplr.com

Version-V1 - mise à jour Octobre 2022